



Doc. 14484
24 janvier 2018

Le processus de paix israélo-palestinien: le rôle du Conseil de l'Europe

Amendement¹ n° 3

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 8 par le paragraphe suivant:

«L'Assemblée encourage la réconciliation palestinienne, qui doit permettre de parvenir à des résultats concrets dans la perspective de relancer les négociations.»

Déposé par:

KILIÇ Akif Çağatay, Turquie, CE
CERİTOĞLU KURT Lütfiye İlksen, Turquie, CE
ÖNAL Suat, Turquie, CE
TORUN Cemalettin Kani, Turquie, CE
TÜRKEŞ Yıldırım Tuğrul, Turquie, CE
YAŞAR Serap, Turquie, CE

1. 2018 - Première partie de session

